

PRÉSENTATION DU PROJET ARGANIER



Le projet "Appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et gestion durable de l'Arganeraie dans le Sud-Ouest du Maroc " (projet Arganier) a pour objectifs globaux de contribuer au développement d'une participation active des femmes rurales en tant qu'acteur de développement économique et social de la région de l'Arganeraie et de contribuer à un regain d'intérêt des populations locales à la gestion et au développement durable de l'arganeraie.

RÉALISATIONS



Plus particulièrement, le Projet Arganier cherche à réaliser l'objectif spécifique suivant : La production de l'huile d'argane et d'autres produits d'arganeraie

procure aux populations et notamment aux femmes rurales des revenus attractifs pour qu'elles exigent et participent à la préservation et la gestion durable de l'Arganeraie.

THÈMES

L'appui aux coopératives féminines de production d'huile d'argane s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des revenus des femmes rurales. Pour ce faire, le projet arganier

a entamé différentes actions visant à améliorer les performances de ces coopératives sur les plans d'organisation, de gestion, de production et de commercialisation.



ACTUALITÉS

Séminaire : 2008-10-30

L'équipe de l'UGP Arganier en formation

Avec le soutien de la Commission Européenne, un important programme de formation au profit des membres de l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet Arganier vient de démarrer. Il a pour objectif de doter les membres de l'équipe du Projet Arganier de compétences nécessaires pour accompagner et consolider les acquis de la structuration de la filière de l'huile d'argane.

Ce programme de formation est composé de 25 jours de formations repartis selon les thèmes suivants :

- Techniques de communication spécifiques (4 jours) ;
- Analyses quantitatives (5 jours) ;
- Gestion d'entreprise (6 jours) ;
- Marketing et commercialisation (6 jours) ;
- Système de Gestion de l'information (4 jours).



Le projet arganier, fruit du partenariat entre l'Agence de Développement Social et l'Union Européenne, vise à travers le développement et l'organisation de la filière huile d'argane à améliorer les conditions socio économiques des femmes vivant de l'exploitation de l'arganier d'une part et à préserver la ressource naturelle d'autre part. Au-delà d'importantes ressources humaines (de hautes compétences mises à la disposition du projet) et matérielles (12 millions €: UE 6 M€; ADS 4,2M€; 1,8M€ contribution des populations bénéficiaires) mobilisées dans le projet, une stratégie d'intervention a été mise en place, dès son démarrage en 2003, axée principalement sur:

- La participation active des femmes en tant qu'acteurs de développement dans leur région et leur implication dans la gestion de l'arganeraie;
- Le travail de proximité à travers l'encadrement, le conseil, la formation, l'accompagnement...
- le développement du partenariat avec tous les acteurs de la filière: coopératives, collectivités locales, associations de développement local, secteur privé, départements institutionnels,...

Grâce à la mobilisation de toutes les parties prenantes, on converge, trois années après son lancement, vers la structuration professionnelle de la filière et sa mise à niveau; l'appropriation de l'approche en matière de préservation et gestion durable de l'arganeraie, et le développement local participatif intégré. Ce résultat a été atteint grâce à:

- Une démarche collective: progresser ensemble là où l'on ne peut pas progresser individuellement (coopératives, associations professionnelles, GIE,...).
- Une démarche filière: agir à travers des actions simultanées et coordonnées sur tous les maillons de la chaîne de valeur (de l'amont à l'aval), pour maîtriser la production et assurer la pérennisation de la filière.
- Une démarche professionnelle: renforcer les capacités des coopératives féminines et de leur groupement à travers l'alphabétisation fonctionnelle, la formation transversale (technique de fabrication, marketing, gestion, labellisation, etc.).

La stratégie menée jusqu'à présent mérite, à notre sens, d'être suivie et transmise d'une part, et ses enseignements devraient servir à des politiques de valorisation de filières et de produits de terroirs d'autre part.

Ce sera là une contribution méritoire du projet au renforcement de l'effort national de développement du capital humain en général et de promotion de la condition des femmes rurales en particulier.

M. Mohamed Najib Guedira

OBJECTIFS, RÉSULTATS ET ACTIVITÉS PROGRAMMÉES

Le projet "Appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et gestion durable de l'Arganeraie dans le Sud-Ouest du Maroc" (Projet Arganier) a pour objectifs globaux de contribuer au développement d'une participation active des femmes rurales en tant qu'acteur de développement économique et social de la région de l'Arganeraie et de contribuer à un regain d'intérêt des populations locales à la gestion et au développement durable de l'arganeraie.



Plus particulièrement, le Projet Arganier cherche à réaliser l'objectif spécifique suivant : La production de l'huile d'argane et d'autres produits d'arganeraie procure aux populations et notamment aux femmes rurales des revenus attractifs pour qu'elles exigent et participent à la préservation et la gestion durable de l'Arganeraie.

Les résultats escomptés du Projet Arganier sont les suivants:

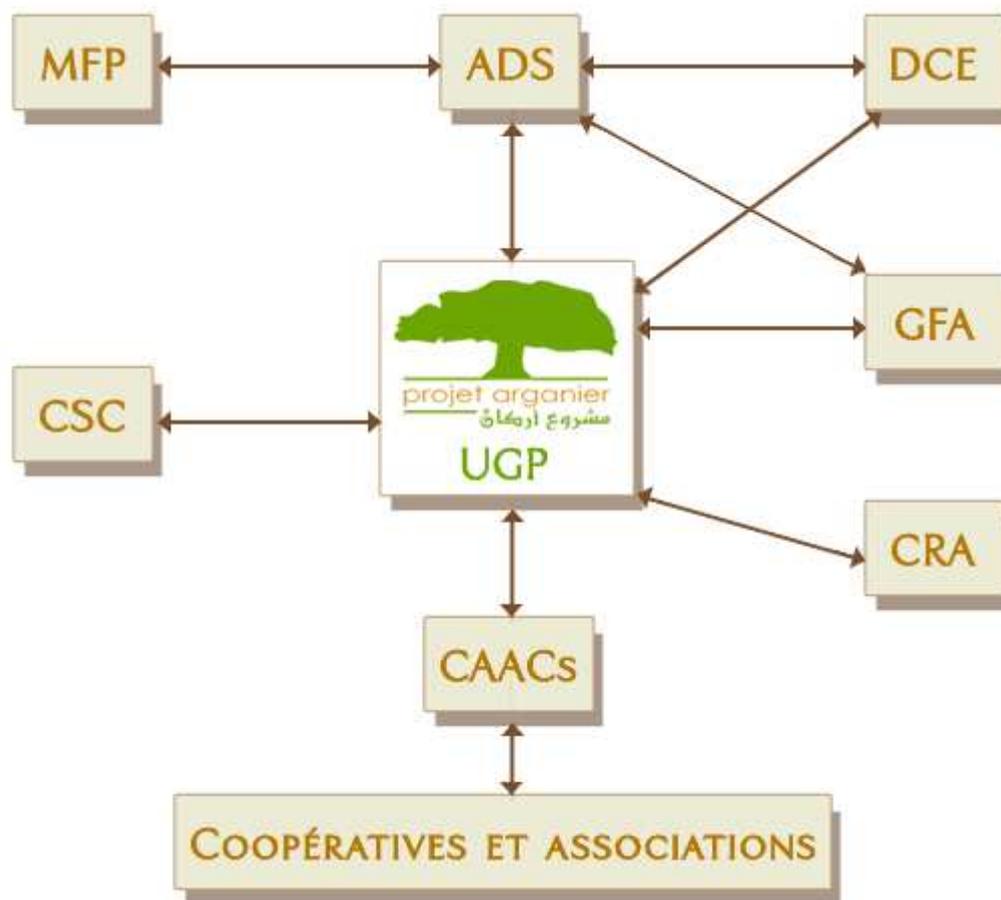
- Les coopératives de femmes sont plus performantes dans leur organisation, production et commercialisation de l'huile d'argane et des autres produits,
- Les résultats des projets de recherche participent à la préservation et au développement durable de l'Arganeraie et à une meilleure valorisation de ses produits.
- Les projets émanant des populations locales contribuent à la préservation et la gestion durable de l'Arganeraie.
- Les projets d'appui aux associations et au développement durable renforcent la dynamique locale,
- Le cadre réglementaire améliorant la protection et la valorisation de l'huile d'argane est concrétisé

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

L'Agence de Développement Social (ADS) est l'ordonnateur du programme, responsable en particulier de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses du programme. Le Chef de l'UGP sera le sous ordonnateur du Projet. Le Coordonnateur national est le Ministère des Finances et de la Privatisation.

Une Unité de Gestion du Projet (UGP) est basée à Agadir, elle assure la coordination, la supervision et le contrôle des activités du projet.

Le schéma ci-dessous présente l'organisation institutionnelle du projet arganier:



ADS : Agence de Développement Social
MFP : Ministère des Finances et de la Privatisation
DCE : Délégation de la Commission Européenne
UGP : Unité de Gestion du Projet
CSC : Comité de Suivi et Coordination.

CRA : Coordination Régionale d'Agadir,

GFA : GFA Group consulting: Assistance technique

CAAC : Cellule d'Appui aux Associations et aux Coopératives

BUDGET



Le budget global du Projet Arganier est de l'ordre de 12 millions d'euros. il est composé de :

- 6 millions d'euro comme contribution de l'Union Européenne,
- 4.2 millions comme contribution de l'ADS
- 1.8 millions d'euros, comme apport des population bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous présente le cadre budgétaire du Projet Arganier tel que annexé à la convention de financement :

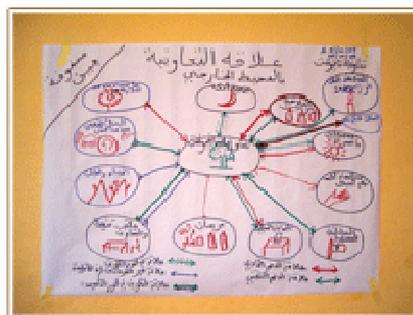
Budget en milliers d'euro	Communauté Européenne	Etat Marocain	Populations bénéficiaires	Total
1. Services	1 800			1 800
1.1. Assistance technique	1 200			1 200
1.3. Audit/Evaluation*	300			300
1.4. Etudes	200			200
1.4. Etudes	50			50
1.5. Formation	50			50
2. Fournitures	100			100
2.1. Equipements	100			100
3. Information, visibilité	50			50
4. Fonctionnement	400	800		1 200
4.1. Personnel local	240	700		940
4.2. Autres	160	100		260
5. Fonds d'appui	3 300	3 200	1 800	8 300
5.1. Installation coopératives	2 400	800	800	4 000
5.2. Recherche	400	400		800
5.3. Gestion durable Arganeraie	500	500	500	1 500
5.4. Associations/Dévelop.Durable		1 500	500	2 000
Sous Total :	5 650	4 000	1 800	11 450
6. Imprévus**	350	200		550
Total :	6 000	4 200	1 800	12 000



Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention du Projet Arganier repose sur trois approches à la fois complémentaires et intégrées :

- L'approche filière
- L'approche Gestion des Ressources Naturelles (GRN)
- L'approche de développement local (DL)



Approche Filière:

Cette approche est axée sur une vision de mise à niveau de la filière de l'huile d'argane. Cette mise à niveau nécessite une vision d'ensemble de la filière et de ces maillons depuis les ayants droits (matière première) jusqu'au consommateur (produit fini).

La mise à niveau de la filière suppose un développement équilibré entre l'offre de la matière première détenue par la population locale, la capacité des unités de production coopératives et privées et des structures de commercialisation et la demande des marchés. Cet équilibre doit en fait s'accompagner par une restitution de la valeur ajoutée dégagée en amont de la chaîne (commerçants) vers l'aval (population locale). A titre d'illustration, la restitution d'une partie de la valeur ajoutée générée par la vente de l'huile d'argane cosmétique en Europe à prix fort va générer d'importants revenus pour les structures de production (ex. une coopérative). Ceci se traduira par une bonne rémunération des femmes adhérentes et surtout par l'effet d'induction sur la hausse des prix de la matière première et donc sur les revenus des ayants droit.

Cette approche a pour hypothèses :

- L'intégration des acteurs de la filière avec un minimum d'intermédiaires.
- Le système coopératif demeure un modèle qui offre aux femmes adhérentes l'opportunité d'améliorer leurs situations socio-économiques.
- L'amélioration des revenus des femmes induit un effet direct sur la préservation de la ressource arganière.
- La dynamique de l'organisation de la filière en amont et aval et les acteurs de la filière eux même.

L'organisation en aval permettra la constitution de groupements de concassage. Ces groupements formés en totalité des femmes des douars où il y a une production substantielle, auront des liens étroits avec les structures d'extraction. Ces liens doivent être formels et institutionnalisés par l'adhésion ou à travers des relations contractuelles d'achat et de vente. En amont, les structures de production doivent s'organiser pour un meilleur écoulement au niveau local et à l'exportation. Le projet arganier, dans le cadre de vision filière, envisage de (a) renforcer l'organisation professionnelle et de (b) mettre à niveau le secteur notamment les coopératives de production de l'huile d'argane.

a-Renforcer l'organisation professionnelle :

Les organisations professionnelles sont deux types :

- Une interprofession qui va fédérer les deux associations professionnelles des coopératives et des producteurs privés et dont la principale mission est la défense des intérêts du secteur;
- Des groupements types union, GIE ou autres qui sont spécialisés dans la commercialisation des produits des leurs membres. Ces groupements permettent une meilleure économie d'échelle et positionnement sur le marché.

b- Mettre à niveau le secteur :

A ce niveau, la stratégie du projet repose sur (i) des actions sectorielles et (ii) des actions spécifiques aux coopératives.

(i) Actions sectorielles : sont des actions transversales à toute la filière arganière et dont les bénéficiaires sont les acteurs eux-mêmes. Ces actions ont un impact positif sur la mise à niveau du secteur. A titre d'illustration, l'amélioration des procédés technologiques depuis la collecte jusqu'au produit final aura un impact sur l'ensemble des acteurs. Le guide de bonnes pratiques, les normes, la labellisation AOC ou Bio concernent tous les producteurs privés et coopératifs.

(ii) Actions spécifiques aux coopératives : Sont des actions centrées sur les coopératives et leurs groupements et dont l'objectif est la mise à niveau de ces structures sur tous les plans :

structures, technologies, ressources humaines, organisation, commercialisation et qualité. La mise à niveau de ces coopératives, considérées comme locomotive du secteur, engendrera une dynamique globale pour toute la filière.

Gestion des Ressources Naturelles (GRN) :

L'arganier en tant que ressource naturelle est au centre de cette approche. Une exploitation de cette ressource qui ne se préoccupe pas de la gestion rationnelle peut conduire vers un désastre. L'Arganeraie se dégrade annuellement sous l'effet des différents facteurs (humain, animal, naturel...). L'Arganeraie a été reconnue par l'UNESCO en 1998 en tant que Réserve de Biosphère. Cependant, la population qui l'exploite et les pouvoirs publics restent peu sensibilisés de l'intérêt de ce patrimoine mondial. Les actions de plantation ou d'aménagement sylvo – pastoral réalisés à grande échelle, en absence de l'implication effective de la population, ont démontré leurs limites.

L'approche GRN du projet arganier est basée sur les principes de partenariat, de participation et d'appropriation :

- **Partenariat :** La préservation et la gestion durable de l'Arganeraie sont un objectif fédérateur pour mobiliser l'ensemble des partenaires (Administration, population locale, instances politiques, sociétés civile...) .
- **Participation :** La participation de tous les partenaires dans la planification et dans la réalisation d'actions relatives à la préservation et au développement de l'Arganeraie.
- **Appropriation:** La durabilité et la réussite de toutes les actions suppose que les populations locales s'approprient les actions réalisées.

Approche de Développement local:

Le développement de la filière et la gestion durable de l'Arganeraie ne peuvent à eux seuls avoir un impact significatif sur le développement de la région en absence d'une approche de développement local. Ce développement, basé sur les mêmes principes précités, est axé sur trois domaines d'intervention : le renforcement institutionnel (RI) des partenaires, les infrastructures de base (ISDB) et les activités génératrices de revenus (AGR). Tous ces projets ont pour objectif de renforcer la dynamique locale dans les sites d'intervention du projet. Ce sont donc des mesures d'accompagnement aussi important voir même primordial pour la population locale.

Cohérence et complémentarité des approches:

Il n'est toujours pas facile de démontrer la cohérence et la complémentarité de trois approches différentes dans le cadre d'une vision unique d'un projet. Mais, faut il dire que les spécificités de l'Arganeraie font que l'atteinte des objectifs du Projet Arganier nécessite un tel exercice. De manière grossière, le projet arganier vise à ce que la population notamment les femmes rurales tirent un profit économique de l'Arganeraie grâce à une filière performante et génératrice de valeur ajoutée (Filière). L'intérêt que constituera l'arganier pour la population en tant que source de revenu impliquera une forte mobilisation pour sa préservation et son développement (GRN). Un tel développement nécessite de surpasser au préalable les besoins prioritaires de la population (ISDB), de renforcer leurs capacités pour une meilleure responsabilisation (RI) et le développement de revenus additionnels ou alternatifs par les AGRs.

Afin de tester et de valider cette complémentarité entre ces approches, une commune pilote par province a été sélectionnée. La démarche d'intervention consiste en la mise en œuvre d'un programme qui intègre les trois dimensions : Filière, GRN et DL. Dans chaque commune, un programme sera monté en partenariat avec les associations, la commune et les coopératives. L'objectif est :

- D'appuyer la mise en place d'une coopérative communale et des groupements féminins au niveau des douars ;
- De réaliser des actions de préservation,
- De réaliser des projets de développement local.

Les résultats obtenus des expériences pilotes permettront de reproduire ces expériences dans d'autres zones de l'Arganeraie

BILAN DU PROJET ARGANIER



Le bilan du Projet Arganier, à nos jours, peut être résumé comme suit:

- Appui aux projets, avec un portefeuille de 97 projets dont le montant global est de l'ordre de 5,4 millions d'euros
- Quatre programmes transversaux: (i) deux programmes de formation au profit des femmes membres des coopératives et des gestionnaires des groupements de coopératives et (ii) deux programmes d'alphabétisation fonctionnelle avec l'élaboration de deux manuels spécifiques au contexte des coopératives arganières.

1- Appui aux projets :

Composante	Nombre de projets appuyés	Coût global des projets	Contribution du projet arganier	Paiement réalisés
Projet de mise à niveau des coopératives .	66	24 813 657,79	20 517 023,17	16 413 618,53
Projet de mise à niveau des groupements des coopératives (GIEs, UCFA et ANCA) .	11	7 483 222,65	5 749 695,98	4 599 756,78
Projet de recherche d'appui au projet arganier .	09	11 062 809,00	7 657 651,00	2 935 438,40
Projet d'appui à la préservation durable de l'arganeraie.	11	10 703 468,00	8 259 250,00	6 357 399,89
Totaux :	97	54 062 302,00	42 183 625,02	30 306 213,69

2- Programmes transversaux :

Programmes de formations transversales	Programme d'alphabétisation fonctionnelle
333 jours de formations : 130 sessions de formations	Recrutement et formation de 66 formatrices,
D Gestion administrative et financière des coopératives	Aménagement et équipement des salles d'alphabétisation avec les coopératives bénéficiaires,
O Etude technico-économique des projets	Suivi et supervision pédagogique mensuel de déroulement des cours institutionnels,
M Production de l'huile d'argan	Elaboration de deux manuels d'alphabétisation, fonctionnels adaptés au contexte des coopératives arganières.
A Gestion de la qualité	
I Stratégie et marketing	
N	
E	
S	



Structure de la filière des coopératives arganières

Le Projet Arganier appuie l'émergence d'une filière organisée en trois niveaux: (i) coopératives spécialisées dans la production, (ii) des groupements de promotion et de commercialisation et (iii) une association (ANCA) ayant pour mission la promotion et la défense des intérêts des coopératives. Cette structuration de la filière permettra de garder le maximum de valeur ajoutée dans la zone de production.





L'appui des coopératives féminines vise la mise à niveau et la structuration de la filière arganière. Pour ce faire, le projet arganier a entamé différentes actions visant à améliorer les performances de ces coopératives sur les plans d'organisation, de gestion, de production et de commercialisation:

- Actions de développement et de mise à niveau des coopératives,
- Actions d'alphabétisation alphabétique et fonctionnelle,
- Actions de formations transversales,
- Actions d'information et de formation.

1. Actions de développement et de mise à niveau des coopératives :

Dans une optique de développer et mettre à niveau les coopératives féminines arganières, deux appels à proposition de projets ont été effectués. Le premier a eu lieu en janvier 2005 et a permis de retenir 27 projets. Le deuxième a eu lieu en juillet 2005 donnant lieu à 20 projets.

Les projets reçus ont été bien étudiés et des visites sur terrain ont été effectuées par l'équipe de l'UGP pour pouvoir se prononcer sur la réalité des besoins exprimés, la faisabilité des projets mais également l'éligibilité des projets par rapport à l'objectif défini ci-dessus. Ainsi, sur les 53 projets reçus 47 projets ont été acceptés. Il s'agit, plus particulièrement, de 42 coopératives bénéficiaires, 3 groupements d'intérêts économiques, une union de coopératives et l'association nationale des coopératives arganières (ANCA).



Le montant global des projets de mise à niveau des coopératives et leurs groupements s'évalue à 18 millions de dirhams, avec une contribution du projet arganier de l'ordre de 13 millions de dirhams, soit un pourcentage de cofinancement d'environ 72%.

Les contrats de mise à niveau s'étalent sur une durée de deux ans. Ils répondent aux besoins des coopératives en matière de fonctionnement, de construction et/ou d'aménagement des locaux, d'équipement en matériels de production et matériels informatiques et bureautiques, de communication et de visibilité et en matière de certification de la qualité.

Durant toute la période de la réalisation desdits projets, les coopératives bénéficient d'un accompagnement de proximité effectué par les animateurs et animatrices appartenant aux Cellules d'Appui aux Associations et aux Coopératives. Les CAACs ont été mis en place dans les cinq provinces de la zone d'action du projet arganier et à travers des protocoles d'accord avec cinq partenaires : DPA d'Essaouira, DPA de Tiznit, ODCO/DRAES, ORMVA-SM et DREF-SO.

2. Actions d'alphabétisation alphabétique et fonctionnelle :

Le programme d'alphabétisation a été mis en place au profit des femmes adhérentes aux coopératives bénéficiaires de la subvention mais également au profit des femmes non adhérentes voulant profiter des cours d'alphabétisation. Environ 2000 femmes ont bénéficié des cours d'alphabétisation à travers un programme comportant deux modules ; le premier module est consacré à l'alphabétisation alphabétique et le deuxième module se rapporte à l'alphabétisation fonctionnelle. Une formation permettant aux femmes coopérantes de bien connaître leurs droits et obligations au sein de la coopérative et disposer des connaissances primordiales pour gérer leurs coopératives.



Les cours sont assurés par des monitrices qui ont bénéficié, dans le cadre du projet arganier, de plusieurs formations en matière d'andragogie ainsi que différents thèmes liés au contexte et à l'environnement des coopératives arganières. Les salles de cours et les outils didactiques ont

été fournis par les coopératives dans le cadre des contrats de mise à niveau. Pour ce qui est du support didactique, un manuel d'alphabétisation fonctionnel adapté aux besoins des coopérantes a été rédigé en deux tomes par un expert dans le domaine.

La supervision du programme d'alphabétisation au niveau des coopératives bénéficiaires est assurée mensuellement par trois superviseurs pour s'assurer du bon déroulement des cours.

3. Actions de formations transversales :

Le programme de formation transversale (164 jours de formations repartis 64 sessions de formations) concerne le personnel d'encadrement des coopératives féminines et leurs groupements. Les formations concernent les cinq domaines: la gestion administrative et financière, l'étude technico-économique des projets, la production d'huile d'argan, la qualité de la production et les stratégies marketing.

4. Actions d'information et de formation :

Le projet arganier, à travers sa politique d'appui de proximité, réalise des études et effectue des actions d'information et de formation dans les domaines où il ressent un besoin réel ou sur demande des coopératives et groupements.



CONSTITUTION DE GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE «GIE»

Concept du GIE dans la filière d'Argane

Le Projet Arganier considère la constitution de groupements de coopératives comme :

- un des leviers très importants de positionnement des coopératives au niveau du marché local et international;
- un moyen pour briser l'isolement des coopératives vis-à-vis de l'extérieur et développer des synergies entre elles;
- un outil de promotion des exportations qui permettra d'aborder le marché international avec un minimum de risque;
- une force d'action et de négociation qui servira de modèle d'organisation et de réussite dans le contexte complexe de la filière.

Contexte de constitution

L'unité de gestion du projet arganier a entrepris une série de réunions depuis l'an 2004 avec les experts de ce programme pour étudier les possibilités de succès de constitution de GIEs par les coopératives d'argane. En première phase, un atelier d'information sur les consortiums a été organisé par l'ONUDI et le Ministère du Commerce Extérieur au niveau de la CCIS d'Agadir le 17 février 2005. Dans le même sens, un travail sur le terrain a été accentué pour informer les coopératives sur le concept et leur montrer la disponibilité du Projet Arganier à encadrer et appuyer des initiatives de groupement. Dans ce sens, plusieurs réunions ont été tenues avec des coopératives ayant manifesté un intérêt vis-à-vis de ce mode de groupement, notamment dans les deux provinces de Taroudant et d'Essaouira. Cette phase de diagnostic a permis d'identifier deux groupements pilotes, le premier à Essaouira et le second à Taroudant.

Démarche et principales étapes de constitution

Dans chacune des deux provinces, des réunions résidentielles ont été tenues avec les coopératives identifiées, pour débattre toutes les étapes et prendre des décisions sur tous les aspects relatifs à la création d'un consortium. Le programme de constitution réalisé pour les deux groupes de travail était le suivant :

- Formation portant sur les objectifs, les avantages et les étapes nécessaires à la création d'un consortium d'exportation,
- Identification des objectifs spécifiques,
- Détermination d'un plan d'action pour les deux groupements,
- Elaboration du budget prévisionnel correspondant à la réalisation du plan d'action élaboré,
- Choix du nom du consortium,
- Analyse et finalisation des statuts,
- Définition d'un planning de réalisation des formalités administratives pour la création juridique du consortium.

Groupements constitués

A l'état actuel, la filière de l'huile d'Argane est composée de quatre groupements: **GIE ARGAN'TAROUDANT** , **GIE VITARGAN**, **UCFA** et **TARGANINE**

Indication Géographique "huile d'argane"

Une indication géographique met en évidence un lieu ou une région de production précis qui détermine les qualités caractéristiques du produit qui en est originaire. Il est important que le produit tire ses qualités et sa renommée de ce lieu. Ces qualités dépendant du lieu de production, il existe un "lien" déterminé entre les produits et leur lieu de production originaire.

L'établissement d'un système I.G. est plutôt un investissement dans l'avenir. Comme un système I.G. est principalement un système de marketing, son effet se développe avec la promotion. Quand le consommateur cherche l'origine de l'huile d'argane, l'I.G. montrerait ses forces.



Pendant l'année 2004, l'Unité de Gestion du Projet Arganier a organisé une mission d'appui courte durée pour l'établissement d'un état des lieux des réglementations nationales relatives aux labels 'IG' et 'Bio' et label NM de l'huile d'argane par rapport à la réglementation internationale. Et ce, pour appuyer la labellisation (IG et BIO) de l'huile d'argane produite par les coopératives.

Cette mission a été clôturée par un atelier de restitution auquel a pris part l'ensemble de la profession et les acteurs institutionnels.

Pour appuyer la mise en place d'une indication géographique de l'huile d'argane, l'Unité de Gestion du Projet Arganier travaille en collaboration avec ses partenaires sur les axes suivants :

- Organisation de la filière,
- Management de la qualité des huiles,
- Elaboration du cahier des charges,
- Communication et promotion.

Actuellement, le Conseil Régional de Souss Massa Draa est fortement impliqué dans la mise en place d'une indication géographique de l'huile d'argane. Il accompagne la profession (coopératives et privés) à mettre en place une indication géographique de l'huile d'argane. Dans ce volet l'Unité de Gestion du Projet continuera son appui à la filière notamment au secteur coopératif.

ASSOCIATION NATIONALE DES COOPERATIVES D'ARGIERES (ANCA)

ANCA : GENESE D'UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Fruit d'un travail mené en profondeur par le Projet Arganier depuis 2003, la restructuration et le soutien à l'auto promotion des groupements coopératifs féminins, a permis dans une première phase l'émergence des comités provinciaux au sein des coopératives de la filière 'huile d'argane'. Le rôle de ces comités fut l'organisation de plusieurs ateliers et débats pour la mise en place d'une plate-forme de coordination des efforts, d'appui aux initiatives locales pour l'élaboration d'un cadre institutionnel et organisationnel, ce qui a permis de faire face aux problèmes techniques récurrents et de performances à caractères horizontaux qui ne peuvent être résolus au niveau des structures coopératives individuelles.



Si le nombre de coopératives œuvrant dans la filière d'argane (autour de 80 coopératives agréées et à peu près 50 autres en cours d'être agréées) a considérablement augmenté ces dernières années, rares sont celles qui sont structurées et peuvent mener des actions viables tout en stimulant une dynamique locale.

QU'EST CE QUE ANCA ?

L'Association Nationale des Coopératives d'Arganière (ANCA) est une organisation professionnelle à but non lucratif. elle a été créée le 11 Octobre 2004, après un travail intense mené par plus de 27 coopératives fondatrices oeuvrant dans la filière d'argane. Elle intervient dans différents secteurs socio-économiques en partenariat avec des coopératives Arganières. Elle apporte à ces membres l'appui technique nécessaire tant pour la mobilisation de la population que dans le domaine de la gestion /suivi des actions entreprises.

Elle regroupe également des femmes intéressées à oeuvrer pour la protection et le développement de l'Arganeraie et la conscientisation des femmes et hommes envers leur rôle dans le processus de développement et celui de la protection de l'environnement.

BENEFICIAIRES DIRECTES ET INDIRECTES :

L'Association regroupe aujourd'hui 35 coopératives Arganières, d'autres adhésions sont prévues prochainement. Hormis les coopératives, l'association fédère aussi plusieurs structures de production d'huile d'argane tel que l'UCFA (Union des Coopératives des Femmes de l'Arganeraie, située à Agadir, elle regroupe 22 coopératives et représente 6 provinces), les groupements d'intérêts économiques à l'image de :

- GIE. Targanine situé à Agadir qui regroupe 2 coopératives.
- GIE. VITARGAN situé à Essaouira qui regroupe 4 coopératives.
- GIE. Argan'Taroudant situé à Taroudant regroupant 6 coopératives.

LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION :

- Défendre les intérêts des membres.
- Appuyer la mise à niveau des coopératives adhérentes.
- Appuyer la conservation et le Développement durable de l'arganeraie.
- Appuyer la commercialisation des produits des membres.
- Promouvoir la qualité et la labellisation de l'huile d'argane.



GUIDE DE BONNES PRATIQUES DE FABRICATION DES HUILES D'ARGANE «GBPF»

1- DOMAINES COUVERTS PAR LE GBPF

- Toutes les opérations intervenant dans le processus de transformation de l'huile d'argane, depuis l'approvisionnement en fruits jusqu'au stockage du produit fini conditionné.
- Deux variantes : procédé artisanal et procédé semi-mécanisé.

2- STRUCTURE DU DOCUMENT «GBPF – Version 1»

Partie 1: Techniques propres à la production d'huile d'Argane

- Séchage des fruits
- Stockage des fruits
- Dépulpage
- Concassage
- Contrôle-Tri des amandons
- Torréfaction
- Extraction d'huile
- Décantation
- Tamisage ou filtration d'huile
- Mise en bouteille
- Etiquetage
- Stockage des produits finis

Partie 2: Démarches d'assurance qualité

- Approvisionnements
- Approvisionnement en fruits
- Suivi matière
- Diagramme de fabrication
- Contrôle qualité
- Hygiène
- Traçabilité

Partie 3: Documents d'appui à la mise en œuvre d'une démarche qualité

- Glossaire (par ordre alphabétique)
- Glossaire(par rubrique)
- Modèle de fiche de fabrication
- Modèles de fiches d'approvisionnement
- Modèles de fiche de suivi des différentes opérations
- Modèle de format à adopter pour les registres de stockage
- Plan type d'une unité de production d'huile d'argane
- Note sur le système d'assurance qualité «HACCP»

Pour les unités semi mécanisées, des annexes spécifiques ont été ajoutées et précisent les points suivants:

- Réglage de la presse
- Protocole de réglage
- Entretien de la presse



ETUDE DE QUALITÉ DES HUILES D'ARGANE AU MAROC

Une étude de qualité des huiles d'argane a été menée par **l'UGP Arganier** en partenariat avec :

EACCE : Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations

LOARC : Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Economiques.

DPVCTRF : Direction de la Protection des Végétaux et de Contrôle Techniques et de la Répression des Fraudes

SNIMA : Service de Normalisation Industrielle Marocaine et l' **OMPIC** : Office Marocain de Propriété Industrielle et Commerciale



Principaux objectifs de l'étude

- Evaluer la qualité des huiles d'argane produites actuellement au Maroc;
- Apprécier l'influence éventuelle des conditions de production sur la qualité des huiles d'Argane .

Méthodologie adoptée

Le protocole expérimental des modalités d'élaboration de l'étude a été défini et comprend les points essentiels suivants:

- Les facteurs étudiés;
- Les différentes analyses d'huile d'argane à réaliser;
- Le nombre et les modalités d'échantillonnage.

1- Facteurs étudiés :

Trois facteurs ont été retenus:

- Origine géographique; Essaouira; Taroudant; Chtouka Aït Baha,
- Procédé de transformation; Procédé Traditionnel ou semi mécanisé,
- Torréfaction des amandons: non torréfié, peu torréfié, torréfaction poussée.

2- Analyses chimiques réalisées:

L'étude a consisté en l'analyse des échantillons d'huile selon les critères principaux de **qualité** et de **pureté** . Pour ce faire, il a été convenu de mesurer pour chaque échantillon les valeurs correspondant aux analyses suivantes:

- **Analyses de qualité** : Acidité, Indice de peroxyde, Extinction spécifique, Eau et matières volatiles et Impuretés.
- **Analyses de pureté(caractéristiques spécifiques)** : Composition en acides gras, Teneur en stérols et Teneur en tocophérols

3- Echantillonnage:

La taille de l'échantillon de départ de l'étude est de 32, pour plus de précision, une étude statistique complémentaire a été conduite sur l'ensemble d'échantillons d'huile d'argane ayant fait l'objet d'analyse par l'EACCE et le LOARC.

Analyse des résultats

Deux étapes ont marqué les analyses statistiques des données. La première concerne l'échantillon de l'étude (32 observations), la deuxième est plus élargie et concerne l'ensemble des échantillons existant chez les principaux laboratoires marocains, à savoir le LOARC et les deux laboratoires de l'EACCE.

Conclusions générales

Les analyses réalisées ont permis de ressortir les conclusions suivantes:

a- Conclusions de l'étude de qualité :

- Les critères de production étudiés (Procédé, Torrification, Région) n'ont pas d'effet significatif sur la qualité des huiles d'Argane ;
- Les huiles d'Argane sont de très bonne qualité;
- Recommandation aux producteurs d'analyser régulièrement l'huile par rapport aux paramètres suivants: Peroxyde, acidité, Densité. Ces analyses sont simples, peu coûteuses et donnent une idée importante sur la qualité;
- Globalement, les huiles d'Argane sont conformes à la norme marocaine (sauf pour les tocophérols);
- Les huiles d'Argane appartiennent à la classe des huiles Extras Vierges.

b- Conclusions de l'étude statistique élargie :

- Les huiles d'Argane étudiées lors de ces analyses statistiques appartiennent à la classe des huiles Extra Vierge. Par contre, la norme marocaine donne plusieurs classes. Il serait donc important de revoir le paragraphe de la norme traitant la classification des huiles d'Argane, de sorte à l'adapter au mieux aux résultats obtenus et permettre une distinction plus fine entre les huiles Extra Vierge;
- L'intervalle fixé par la norme est trop large par rapport aux résultats obtenus pour certains facteurs notamment pour l'acidité, peroxyde, stérols». A cet effet, les intervalles correspondant de la norme doivent être réétudiés.
- Les résultats statistiques des tocophérols donnent des résultats non conformes à la norme. Les intervalles correspondant au niveau de la norme doivent être corrigés.



Projets d'appui à la préservation et la gestion durable de l'arganeraie

Démarche :

La composante afférente à la préservation de l'arganier constitue l'un des programmes piliers du projet Arganier et une expérience originale qui allie les contraintes et les perspectives de développement socio-économique des populations vivant dans la zone de l'arganeraie aux impératifs de préservation et de gestion durable de cet arbre prodigieux.

La finalité des projets de préservation ne saurait être atteinte qu'après implication des populations dans la gestion directe de leurs propres projets, approche tellement privilégiée par le Projet Arganier qui en fait le cœur de sa stratégie d'intervention.



C'est ainsi que pour la première fois les populations locales à travers leurs Associations ont réalisé la plantation et la régénération de l'arganier sur une superficie de plus de 200 Ha. Ceci a permis de renforcer davantage l'adhésion des populations et consolider leur esprit d'appropriation aux objectifs et valeurs portées par les projets de préservation, à travers la mise à disposition de manière volontariste de leurs terrains privés au profit de la régénération et la mise en défens des aires de l'arganier.

Accompagnement du projet :

L'accompagnement des porteurs de projets par l'Unité de Gestion du Projet Arganier (UGP) s'est focalisé sur les actions de la sensibilisation et la communication autour des aspects liés à la gestion durable et préservation de l'arganier, la formation spécifique des gestionnaires des projets et leur acquisition des outils de management et de gestion de projets de régénération de l'arganier ainsi que l'appui et l'encadrement technique pour la réalisation des travaux de régénération de l'arganier, en collaboration avec les Services de la DREF d'Agadir.

Spécificité des projets de préservation :

La mise en œuvre des projets de préservation s'inscrit dans le cadre du résultat N°3 fixé par le Projet Arganier à savoir « la participation active de la population locale à la préservation et la gestion durable de l'arganier » et s'appuie de ce fait fortement sur l'implication et la participation des populations à travers leurs Associations de Développement local (ADL) et la mobilisation de tous les partenaires institutionnels et acteurs locaux selon une approche participative et partenariale.

Coûts des projets de préservation :

La subvention totale des 4 projets de préservation retenus est de l'ordre de 3,26 Millions de Dirhams sur un montant global de 4,5 Millions de Dirhams, soit un taux de cofinancement de plus de 73%. Les projets de régénération de l'arganier d'un montant total de 1,61 Millions de Dirhams portent sur une superficie de 171 Ha environ, répartie sur 13 sites à travers les Provinces de Taroudant, Tiznit et Chtouka Ait Baha,

Etat chronologique de réalisation des différentes phases

- Lancement de l'appel à propositions, sélection des porteurs des projets et approbation des propositions,
- Déblocage de subventions de financement et lancement des marchés de régénération de l'arganier,
- Réalisation des travaux de préparation du sol, plantation, arrosage et installation de la clôture.

Etat actuel :

Le lancement de l'opération de plantation a eu lieu le 03 Février 2007 par une délégation officielle (ADS, DCE et autorités provinciales) sur le site de Takesbite 42 Ha relevant de la Province de Chtouka Ait Baha. Actuellement tous les travaux d'installation des périmètres sont achevés et les premiers constats et reconnaissances effectuées montrent un développement normal des plantations d'arganier, moyennant un suivi de proximité régulier et continu par les membres des comités locaux.

Système de suivi des périmètres de régénération de l'arganier :

Dans le cadre de l'accompagnement et la supervision de ces projets, l'Unité de Gestion du Projet Arganier en collaboration avec la DREF a mis en place au profit des Chargés de projets et membres des ADL un système de suivi des indicateurs et paramètres de croissance végétative des plants d'arganier. Ce suivi revêt un caractère pertinent en vue d'apprécier et évaluer à temps l'état de développement des plantations et atteindre par conséquent des taux de réussite satisfaisants.



Programme de recherche d'appui au Projet Arganier

La préservation, le développement durable de l'arganeraie et la valorisation des produits de l'arganier tels sont les résultats escomptés des quatre projets de recherche subventionnés par le Projet Arganier. En effet, afin de choisir des projets de qualité, un appel à propositions international de projets relatif au programme de recherche a été lancé en octobre 2004.

Sur les huit propositions reçues, quatre projets ont été retenus. Il s'agit des projets proposés par les institutions : Agropolis, Bourgogne Technologie et CNRS-Prodig. L'enveloppe budgétaire consacrée au programme de recherche est de l'ordre de 3,7 millions de dirhams. Ces projets se focalisent sur trois axes primordiaux :



- La valorisation des produits de l'huile d'argane et des autres produits,
- L'agro-foresterie,
- Et le contexte physique et humain.

Les thèmes de recherche retenus par attributaire sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Attributaire	Partenaires	Intitulés des thèmes retenus	Montant projet (€)	Montant subvention(€)
Agropolis	1- CIRAD France 2- Institut agronomique de Montpellier IAMM 3- Université Med V Rabat	Valorisation du fruit de l'arganier, huile d'argane, qualité, diversification	159 918	100 000
	4- IAV complexe Horticole Agadir	Multiplication végétative et symbioses racinaires de l'arganier & optimisation des agro-écosystèmes à base d'arganiers	144 386	84 386
Bourgogne Technologie	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole	Vergers d'Arganiers pour une Agroforesterie Moderne et Durable	118 404	84 364
CNRS-Prodig	1- Université Josef Fourier Grenoble 2- Université Ibn Zohr Faculté des Sciences 3- Université Med V faculté des sciences 4- Centre Royale de télédétection Rabat 5- Centre National de recherche Scientifique Ile de France (CNRS LADYSS)	Etude intégrée du milieu naturel et humain de l'Arganeraie pour une aide à la décision en matière de préservation et de développement durable	139 311	98 180